[Text]

Mr. Blenkarn: Let me get down to the issue of what this corporation does. It bails out the depositers of institutions that have failed, and it has, in fact, no method under its current composition of determining when an institution fails. In fact, the Superintendent of Insurance or the Inspector General of Banks makes that determination. It is only after the Inspector General of Banks or the Superintendent of Insurance makes the determination that CDIC's directors become involved in worrying how they are going to pay off people, where they are going to borrow money and how they are going to liquidate an asset that has fallen in.

It would seem to me that if you wanted to save money then you would have the people in the business involved in looking at that problem, because they are the people who know what bank assets look like because they are bankers or what trust company assets look like or what properties are worth and how they might be efficiently and effectively disposed of.

Is not the real criticism by the banks and the trust companies right now of CDIC, why they complain about the increased premiums, that the previous directors paid no attention to the cost to the association? They just treated it as a way of solving political problems and bailed out everybody and did not look at the details and were sitting up in the ivory tower here in Ottawa not worrying about what was happening in the street and, as a consequence, this organization is over its head and beyond all reason in debt.

• 1630

Now surely, if we are going to ask the organizations who pay the freight to pay more freight, we ought at least to say to them that the Canadian Bankers' Association nominate for your appointment two directors, and the Trust Companies Association of Canada nominate, again for your appointment, two directors, and give these people at least something for their money.

Mrs. McDougall: I suggest to you that there is no reason that the directors to be appointed will not be acceptable to these groups. I think one of the things we would look for is people who do command respect from the financial industry, as well as from the consuming public, and as well as from parliamentarians. I think we have demonstrated that with the new chairman of the CDIC who, I think, has been well received by the industry. The important thing to the industry is that they feel the directors know what they are doing, and that, I hope, will be a hallmark of the CDIC.

And when we get into, once again, the next stage of supervision and the next stage of legislation around the CDIC and the regulatory bodies—we have tried very hard, so far, to do it with discussions with the industry, and we will continue to do so. It does not mean that the industry will get everything it wants, but it does mean I think we are going to end up with

[Translation]

M. Blenkarn: Venons-en à la question de ce que fait véritablement cette société. Elle vient en aide aux déposants d'institutions qui ont échoué mais elle n'a en fait, dans le cadre de sa composition actuelle, aucun moyen de déterminer quand une institution a échoué. C'est en fait le surintendant des assurances ou l'inspecteur général des banques qui prend cette décision. Et ce n'est qu'une fois cette décision rendue par le surintendant des assurances ou par l'inspecteur général des banques, que les administrateurs de la SADC interviennent et commencent à se demander comment ils vont faire pour rembourser les gens, où ils vont aller chercher l'argent et comment ils vont liquider quelque chose qui s'est écroulé.

Il me semble que si vous vouliez économiser de l'argent, vous demanderiez à des gens qui travaillent dans le secteur d'examiner le problème, car les personnes les mieux en mesure d'évaluer l'avoir des banques, ce sont les banquiers. Ce sont eux qui pourraient vous dire ce que valent l'avoir d'une société de fiducie ou certaines propriétés, et comment vous pourriez vous en défaire de la façon la plus intéressante et la plus efficace possible.

Si les banques et les sociétés de fiducie se plaignent auprès de la SADC de l'augmentation des primes, n'est-ce pas parce que les anciens administrateurs n'avaient aucunement prêté attention au coût que supposaient les activités de l'association? N'est-ce pas là la plainte qui revient le plus souvent? Les administrateurs se sont servis de la société pour régler des problèmes politiques et pour venir en aide à tout le monde. Ils n'ont pas examiné la situation dans le détail. Ici à Ottawa, dans leur tour d'ivoire, ils ne se sont pas préoccupés de ce qui se passait dans le monde financier et c'est pourquoi l'organisme a été complètement dépassé et accuse maintenant une dette tout à fait déraisonnable.

Or, si nous demandons aux intéressés de payer plus, nous devrions au moins leur annoncer que l'Association des banquiers canadiens et l'Association des compagnies de fiducie du Canada de désigneront deux administrateurs chacune pour leur donner au moins voix au chapitre.

Mme McDougall: À mon avis, il n'existe aucune raison pour que les administrateurs devant être nommés ne conviennent pas à ces groupes-là. Nous ne nommerions administrateur que quelqu'un jouissant d'une très bonne réputation auprès des milieux financiers, des consommateurs et des députés. Nous vous en avons fourni la preuve lorsque nous avons nommé le nouveau président de la CDIC, qui a été, je crois, bien accueilli par ces mêmes milieux. Ce qui importe, c'est que ces administrateurs soient compétents aux yeux des intéressés, et j'espère que la CDIC sera marquée au coin de la compétence.

Lorsque nous en arriverons au prochain contrôle et aux lois suivantes réglementant la CDIC et les autres organismes, nous en discuterons avec les intéressés comme nous avons essayé de le faire jusqu'à présent. Cela ne signifie pas pour autant que ces milieux obtiendront tout ce qu'ils demanderont; mais nous allons ainsi mettre en place pour réglementer les questions de